

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. JEAN-CLAUDE FÉRAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Avril 2020**

**OBJET : Animation pour les personnes du bel-âge. Subventions de fonctionnement
2ème répartition - Exercice 2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Avril 2020 en visioconférence, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les subvention d'un montant égal ou supérieur à 23 000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 65 (69.600€ en fonctionnement) du budget départemental.

A l'unanimité
Monsieur DI NOCÉRA ne prend pas part au vote.

Votent pour :

Mme AMSELEM , Mme BARTHÉLÉMY , M. BÉNARIOUA , Mme BERNASCONI,
Mme BIAGGI, M. BORÉ, M. BOUVET, Mme BRUNET, Mme CALLET,
Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DEVÉSA,
Mme DI MARINO, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO,
M. GENZANA, M. GÉRARD, Mme GUARINO, M. GUÉRINI, Mme HADJ-CHIKH,
Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS,

M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MILON, Mme MIQUELLY,
M. MORAINÉ, Mme NARDUCCI, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL,
Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. RÉAULT, M. REY,
M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI,
Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL,
M. VÉRANI, M. VIGOUROUX

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées